

CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2015

À 20 H 30

Présents : DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, LABOULAIS Jean-Pierre, BEZIAUD Pascale, DORBES Jean-Luc, CASTEL Alain, MIATTO Marc, CALLEDE Maud, RIVIERE Marie-Ange, LECUSSAN Corinne, GISTAIN André, BARTHEROTTE Carole.

Aurélien ANTONIOTTI et Christophe ABADIE sont arrivés après le début de la séance à 20h50.

Excusée : TRIPIER-MONDANCIN Odile donne pouvoir à Corinne LECUSSAN

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20h40

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour 3 sujets :

- SOLAGRO : Délibération à prendre pour une demande de subvention à la région Midi-Pyrénées et pour choisir le maître d'œuvre.
- LA RUCHE QUI DIT OUI : convention à prendre pour l'utilisation de la salle des fêtes,
- TRANSFERT VOIRIE : de 3 lotissements de la commune, autoriser le Maire à enclencher la procédure.

1. Approbation du dernier compte rendu

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

2. Comptes rendus de réunions

Réunion ERDF : Mr DORBES Jean-Luc nous informe que d'ici 2021 tous les compteurs devront être changés, ils seront remplacés par les compteurs LINKI, la gestion sera informatisée et se fera à distance.

Communauté de Commune : Mr DANES Richard et Mr BOULOUCHE Jean-Denis indiquent que 12 membres étaient présents sur 22 conseillers communautaires lors de la dernière réunion. Discussion sur la loi de regroupement des communautés de communes à 20 000 habitants, à ce sujet, Mr DANES et Mr BOULOUCHE vont prochainement rencontrer Mr le Sous-Préfet pour plus d'information.

3. Achat de mobilier pour l'école – 2015/028

Madame Pascale BEZIAUD fait le point sur la prochaine rentrée scolaire. En particulier, elle indique qu'il y aura une augmentation de l'effectif qui passe de 103 à 117 enfants.

Cette hausse du nombre d'élèves entraîne la nécessité d'acquérir du mobilier supplémentaire pour un bon fonctionnement de l'école.

Afin d'être prêt pour la rentrée et rationaliser la dépense liée à cette acquisition, Madame BEZIAUD propose de recourir à l'UGAP qui est une centrale d'achat public.

L'offre proposée est d'un montant de 1 990,06 € HT, soit 2 388,07 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de retenir la proposition de l'UGAP pour un montant de 1 990,06 € HT;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour soutenir notre commune dans son projet ;
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

4. Cantine : règlement et tarifs 2015/2016 – 2015 / 029

Pascale BEZIAUD informe le Conseil :

- de la modification des inscriptions annuelles par jour,
- de la modification du règlement intérieur : retrait d'une ligne « l'enfant non inscrit dans les délais ne sera pas admis à la cantine. »
- de la modification de la lettre d'information aux parents : explication suite au contrôle sanitaire sur l'intérêt de respecter le délai d'inscription.

Madame BEZIAUD demande au Conseil s'il convient d'augmenter le prix du repas de la cantine scolaire. Elle donne un comparatif sur les tarifs des communes avoisinantes, rappelle les prix pratiqués à Capens pour l'année scolaire 2014-2015 soit 2.60 € par enfant, 4.50 € par adulte.

Elle propose une augmentation de 0.10 centimes ce qui donnerait un prix de 2.70 € par enfant et 4.60 € par adulte.

Après l'exposé de Madame BEZIAUD, Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition, on procède à un vote :

Résultat :

5 sont contre

9 sont pour

1 abstention

Les modifications du règlement sont adoptées à l'unanimité,

Les nouveaux tarifs sont approuvés à la majorité.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

5. Création d'une régie multiservice – 2015/030

Monsieur le Maire propose de modifier la régie de recettes en régie multiservices qui permettra d'encaisser la cantine, les photocopies, les droits d'entrée à un spectacle, la location de la salle des fêtes ainsi que les dons.

Les paiements pourront être perçus en chèques, espèces, C.B par le portail du site internet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à modifier la régie de recettes en régie multiservices,
- autorise Monsieur à signer tous documents afférents à ce dossier.

6. Augmentation des loyers des appartements du petit logis - 2015/031

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à une augmentation des loyers des logements situés 1 rue de la Mairie, conformément aux conditions particulières du bail de location, qui prévoit une révision du loyer au premier juillet de chaque année.

L'animateur logement du Conseil Départemental nous a transmis les nouveaux montants à appliquer à savoir :

Appartement N°1 : 353 € hors charges au lieu de 350 €,

Appartement N°2 : 290 € hors charges au lieu de 288 €

Appartement N°3 : 242 € hors charges au lieu de 240 €

En sachant que les charges s'élèvent à 20 € par appartement restent inchangées.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité : de procéder à l'augmentation des loyers comme suit :

- Appartement 1 : 353 € plus 20 € de charges, soit un total de 373 € mensuel,

- Appartement 2 : 290 € plus 20 € de charges, soit un total de 310 € mensuel,
- Appartement 3 : 242 € plus 20 € de charges, soit un total de 262 € mensuel

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces dossiers.

7. Création d'une commission gestion de crise - 2015/032

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, il faut créer une commission gestion de crise présidée par le Maire.

Cette commission comprend trois sous-commissions :

- alerte communication,
- logistique sécurité,
- Gestion de l'humain.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée qui souhaite présider ces sous-commissions.

Après discussion, Jean-Pierre LABOULAIS se propose pour la sous-commission alerte communication, Marie-Ange RIVIERE pour la sous-commission gestion de l'humain et André GISTAIN pour la sous-commission logistique sécurité.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions à savoir :

- Jean-Pierre LABOULAIS désigné pour la sous-commission alerte communication,
- Marie-Ange RIVIERE pour la sous-commission gestion de l'humain,
- André GISTAIN pour la sous-commission logistique sécurité.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

8. Achat sonorisation pour véhicule dans le cadre du PCS- 2015/033

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'équiper le véhicule des services techniques, d'une sonorisation afin de pouvoir prévenir la population en cas de déclenchement du plan Communal de Sauvegarde.

Deux devis sont présentés :

- Un devis d'un montant de 559 € TTC de la SARL FASE (avec barres aimantées),
- Un devis de 239.20 € TTC (sans barre de toit).

Après délibération le Conseil Municipal décide de :

- Retenir le devis de la SARL FASE d'un montant de 559 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet achat.

9. Création d'un boulodrome

Monsieur le Maire propose que dans le cadre de l'aménagement des abords du city stade, la commune pourrait réaliser un boulodrome non couvert.

À cette fin, il a fait réaliser un chiffrage du projet :

5700 € pour le terrassement

- 1526 € pour les graviers
- 749 € pour les rondins
- 200 € pour la quincaillerie

Soit un total de 8175 € HT

Suite à ces propositions, un débat a lieu au sein de l'assemblée sur l'aménagement de l'espace multisports. Le conseil décide d'ajourner la décision sur cet équipement dans l'attente d'une proposition d'aménagement global.

10. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (S.I.A.) Longages-Noé – 2015/034

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat d'Assainissement modifiant son intitulé et son adresse postale.

Il précise que la Commune de Capens adhérente à ce Syndicat doit délibérer pour donner son avis sur ces modifications.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accepter la modification des statuts de sorte que le Syndicat Intercommunal de Longages-Noé se nomme désormais :

* SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LONGAGES-NOE-CAPENS,

- et que l'adresse soit : La Prade 31410 LONGAGES.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

11. Demande de subvention à la Région Midi-Pyrénées : chaufferie école - 2015/035

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation par SOLAGRO de la note d'opportunité sur la mise en place d'une chaufferie bois à l'école en remplacement de la chaudière fioul, le Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion du 15 juin dernier, s'est prononcé favorablement sur ce projet dont le montant est estimé à 85 000 € HT.

L'objectif de la commune est de réaliser ces travaux lors des vacances de la Toussaint.

La réalisation de cette opération nécessite de recourir à un maître d'œuvre.

Pour ce faire, il y a lieu de lancer une consultation pour choisir un bureau d'études qui s'occupera de la consultation des entreprises et du suivi des travaux.

De même, la Région Midi-Pyrénées est susceptible de soutenir financièrement notre projet dans le cadre de sa politique de soutien à la production d'énergie renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser les travaux projetés au cours de l'automne 2015 pendant les vacances de la Toussaint ;

- de lancer une consultation pour choisir le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération ;

- de solliciter l'aide financière du Conseil Régional Midi-Pyrénées pour soutenir notre commune dans son projet.

12. Convention « la ruche qui dit oui » - 2015/036

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre Madame LALANNE Aurore courtier de la Société EQUANUM et la commune de Capens, sur l'utilisation de l'espace d'animations tous les mardis de 17h à 20h30 pour l'activité de la « ruche qui dit oui ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention proposée et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférents.

13. Transfert voirie des lotissements – 2015/037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la gestionnaire des copropriétés des lotissements ASL Villas de Cerdagne et Montgaillard, il a également rencontré le président de l'ASL du Domaine de Montgaillard, en vue de la rétrocession des espaces communs, voirie et espaces verts à la commune pour l'euro symbolique.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les procédures pour intégrer dans le domaine public de la commune les espaces communs voiries et espaces verts des lotissements :

- ASL « Les villas de Cerdagnes »
- ASL « Mongaillard »
- ASL « Domaine de Mongaillard »

14. Questions diverses

- Mr DORBES Jean-Luc fait retour sur les visites de sites possédant une installation chaudière à granulés bois.

Le site de l'école de Palaminy permet une comparaison proche de Capens. L'installation donne satisfaction.

La séance est levée à 23h45.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/07/2015

20 H 30

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, LABOULAIS Jean-Pierre, BEZIAUD Pascale, DORBES Jean-Luc, CASTEL Alain, MIATTO Marc, CALLEDE Maud, LECUSSAN Corinne, GISTAIN André, ABADIE Christophe, BARTHEROTTE Carole.

Excusés : TRIPIER-MONDANCIN Odile donne pouvoir à Corinne LECUSSAN
RIVIERE Marie-Ange donne pouvoir à Jean-Pierre LABOULAIS,
ANTONIOTTI Aurélie donne pouvoir à Jean-Denis BOULOUCH.

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Ouverture de séance : 20h40

1 - Approbation du dernier compte rendu de réunion

Une erreur signalée sur 749 euros les rondins et non pas 479.

Paragraphe 7 : autorise Mr le Maire = manquant

Article bouldrome : manque un accent « à »

Paragraphe 2 : erreur sur le mot « indiquent »

2 - Compte rendu de réunion

Communauté de Communes Garonne-Louge : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bureau de la Communauté de Communes et les 4 Maires ont reçu le Sous-préfet qui souhaitait les rencontrer sur la loi Notre qui prévoit qu'au 1^{er} janvier 2017 la taille des communautés de communes devra être au minimum de 20 000 habitants modifiée à 15000 habitants suite à l'adoption définitive de la loi. Monsieur le Sous-préfet explique qu'il entreprend cette démarche à la demande du Préfet qui souhaite qu'il y ait des contacts entre communautés de communes devant fusionner car il ne désire pas utiliser ses pouvoirs exceptionnels pour réaliser le schéma départemental de coopération intercommunal. Il fait part du calendrier où le schéma doit être adopté au plus tard le 31 décembre 2015, avec une dérogation au 31 mars 2016. Si à cette date il n'y a pas de proposition de la part des élus, le Préfet utilisera ses pouvoirs exceptionnels en travaillant par rapport à la cohésion territoriale et au bassin de vie, pour Capens, il s'agit de Carbonne. La commune serait directement rattachée à la communauté de communes du Volvestre. Sachant qu'il faut que les communautés de communes soient limitrophes pour pouvoir fusionner, les possibilités qui s'offrent à la Communauté de Communes Garonne Louge sont la fusion soit avec la communauté de communes du Savès, soit avec la Communauté de Communes du Volvestre ou la Communauté d'Agglomération du Muretain. La Communauté de Commune a décidé d'étudier les différentes possibilités de rattachement.

Commission école : Une réunion a eu lieu avec une responsable de l'ALAE afin de faire un bilan sur le fonctionnement de l'année 2014-2015. Sur le plan financier, il ressort un excédent d'environ 4 000 euros sur l'école de Capens. Un compte rendu sera fait par Mr MIATTO et Mme LECUSSAN, tous deux présents à cette réunion.

3- Engagement de la procédure pour le lancement d'appel d'offres de la chaufferie bois de l'école 2015/038

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 30/06/15, il a été décidé de lancer une consultation pour choisir un bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'opération.

Cinq structures ont été consultées :

- CAP TERRE,
- GIRUS,
- INDDIGO,
- SUD ECOWATT,
- OTCE

Suite à cette consultation le bureau d'étude SUD ECOWATT a proposé une offre avec un taux d'honoraires de 10% soit 8 500.00 € HT.

Après délibération le conseil municipal accepte la proposition de SUD ECOWATT avec son taux d'honoraires de 10% du montant des travaux soit 85 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

4- Achat du terrain BERGES-SALVAIRE – 2015/039

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition de Madame BERGES-SALVAIRE pour la vente des parcelles cadastrées section B numéro 974 (10930 m²) et 976 (11850 m²) soit 22780 m², pour la somme de 25 000 euros, hors frais de bornage et frais d'acte qui sont à la charge de la commune.

L'acquisition étant inférieure à 75 000 €, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat des parcelles pour la somme de 25 000 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tout document pour l'achat de ces parcelles.

5- Contrat de maintenance climatisation – 2015/040

Monsieur DORBES indique que l'ancien contrat de maintenance ayant été résilié, il convient de prévoir un nouveau prestataire pour la maintenance de la climatisation de l'espace d'animations.

Il présente deux devis

- un de MFC : d'un montant de 700 euros HT par an avec 2 visites annuelles,
- un autre de SOS FROID CLIM d'un montant de 785 euros HT par an avec 2 visites par an.

Après délibération le conseil municipal retient à l'unanimité le devis de l'entreprise MFC d'un montant de 700 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

6- Désignation de suppléants pour la commission « gestion de crise » - 2015/041

Dans le cadre de l'élaboration du PCS Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir des suppléants pour chaque commission.

Il demande à l'assemblée qui est intéressé.

Pour la « commission alerte/communication » Madame CALLEDE Maud se propose, suppléante,

Pour la « commission gestion de l'humain » Madame BARTHEROTTE Carole, se propose suppléante,

Pour la « commission logistique sécurité », Monsieur CASTEL Alain se propose suppléant.

Le Conseil accepte à l'unanimité ces candidatures.

7- Intégration des espaces communs, voiries et espaces verts des lotissements Domaine de Montgaillard, les villas de Cerdagne, et Montgaillard - 2015/ 042

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ASL du domaine de Montgaillard pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts, il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL du Domaine de Montgaillard.

Parcelles cadastrées section B n° 1034, 1035, 1036, 1039, 1042, 1047, 1050, 1062, 1075, 1076, 1084, 1085, 1086, 1087 d'une contenance de 5 474 m².

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces reprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ALS les Villas de Cerdagne pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts, il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL Les Villas de Cerdagne.

Parcelles cadastrées section B n°1100, 1101, 1102, 1103, 1104, 1113, 1114, 1092.

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces reprises.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ASL de Montgaillard pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts du lotissement Montgaillard il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL Montgaillard.

Après délibération le conseil municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts du Domaine de Montgaillard dans le domaine public communal, autorise Mr le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette reprise.

Parcelle cadastrée section B n° 1027.

8- Délibération modificative – 2015/043

DESIGNATION	DIMINUTION	AUGMENTATION
D 022 : Dépenses imprévues fonct.	3 295.00	
D 6811 : Dot. Amort. Immos incorp. & corp		3 295.00
D 2111 : Terrains nus		27 000.00
D 2151 : Réseaux de voirie	127 000.00	
D 2315 : Immos en cours inst. Techn.		100 000.00
R 28041513 : GFP rat : Projet infrastructure		3 295.00
R 1323 : Subvention département	3 295.00	

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la décision modificative.

9- Amortissements du compte 204

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de fixer la durée d'amortissement des dépenses relatives aux subventions d'équipements versées, imputées au compte 204 du budget.

Cette durée ne pouvant dépasser 15 ans, il propose de la fixer à 15 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De fixer à 15 ans la durée d'amortissement des dépenses relatives aux subventions d'équipements versées, imputées au compte 204 du budget,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

10- Aménagement des abords du terrain multisports

A été décidé :

- un chemin piétonnier
- des tables de ping-pong
- des bancs
- jeux qui étaient prévus au lotissement « Le Bousquet »
- un terrain de boules
- un parking avec places en épis et une circulation en sens unique
- un abri : avec point d'eau et WC
- des arbres
- des tables de pique-nique

Cf. plan.

Dans l'ordre de réalisation, nous mettrons en place les jeux, les tables de ping-pong et la réalisation du boulo-drome.

11- Questions diverses

- Réfléchir à la modification du P.L.U. : est décidé par le conseil municipal d'en discuter lors du prochain conseil municipal.
- La communauté de commune met en place un RAM (Relais d'Assistantes Maternelles), il faut que chaque commune mette un local à disposition (salle de la mairie), ainsi qu'un bureau pour pouvoir recevoir les familles (à voir).
- Mr BOULOUCHE s'est rendu au centre de gestion par rapport à la modification du temps de travail d'un poste de titulaire ; une procédure précise doit être suivie.
- Réflexion sur l'idée d'embaucher un CAE pour l'équipe « espace vert ».
- Mme LECUSSAN et Mr BOULOUCHE se sont renseignés pour réétudier le prêt de la salle des fêtes : la Banque Populaire propose un taux à 3% et passe la durée à 15 ans en maintenant la même mensualité. Le Crédit Agricole propose un taux de 2.75% pour une durée de 15 ans ou 2.85% sur 18 ans. Est décidé de donner délégation à Mr le Maire pour la prise de décision.
- Mme BEZIAUD nous communique la réponse de Mme DELERIS Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP), en conclusion, la mise en demeure a été levée.
- Voir avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) : se renseigner pour « santé pour tous »

Séance levée à 00h30.

Conseil municipal 17/09/2015 20H30

Présents : DANES Richard, BOULOUCH Jean-Denis, RIVIÈRE Marie-Ange, DORBES Jean-Luc, TRIPIER-MONDANCIN Odile, BEZIAUD Pascale, LECUSSAN Corinne, LABOULAIS Jean-Pierre, ANTONIOTTI Aurélie, CALLEDE Maud, André GISTAIN, Christophe ABADIE, BARTHEROTTE Carole, MIATTO Marc (14 participants au vote).

Absent excusé : CASTEL Alain

Secrétaire de séance : ANTONIOTTI Aurélie

Ouverture de la séance : 20h45

1. Approbation du dernier compte rendu

Modifications à apporter :

- Page 2, c'est pas sur 8500 mais soit 8500,
- Page 1, manque S majuscule à SAVES et accent grave
- Paragraphe 2, page 1 « les » 4 et non pas des 4 maires
- Il faut que les communautés de communes soient limitrophes et non pas doivent être
- Paragraphe 3 page 2, SUD ECOWAT supprimer l'espace, ajout d'un s a honoraire
- Page 5, renseigné manque un s
- Page 3, C majuscule a Cerdagne et pas de s
- RAM relais d'assistante maternelle page 5
- DDPP, direction départementale de la protection des populations
- CCAS, centre communal d'action sociale

2. Compte rendu des réunions

Communauté de Communes :

Commission appel d'offre : réunion pour choix du bureau d'étude pour la réalisation des ateliers techniques intercommunaux de la ZAC de LACAZE, montant marché 338 000 euros HT, bureau retenu MOLINIER de Carbonne taux honoraire de 9,81 % du montant du marché HT.

Commission des travaux : discussion du budget pour les travaux à réaliser avant d'intégrer une autre communauté de commune :

- ❖ Réalisation d'un skate Park et city Park pour 200 000 euros
- ❖ Construction bâtiment RAM pour 70 000 euros
- ❖ Achat d'un tracteur pour 70 000 euros, épareuse 50 000 euros
- ❖ Borne à verre et nouveau container 124 000 euros,
- ❖ Le SDAN schéma départemental d'accès au numérique 45 000 euros

Réalisation d'une aire de covoiturage pour 100 000 euros.

Deux points en suspens : réalisation de la maison des entreprises pour 725 000 euros, réalisation de voies douces (piétonnier....) 1 440 000 euros

Enveloppe pour acheter des panneaux de signalisation : à dépenser, 4800 euros environ, vu avec Jean Luc pour le choix des panneaux à placer ou à changer.

Conseil communautaire de la communauté de communes : modification des statuts suite à la nomination du coordinateur, pour l'animation et la coordination des activités périscolaires sur le territoire communautaire (le mercredi ayant été sorti de cette nomination pour que cette délibération soit validée par le préfet)

Complément de subvention accordé au foyer du RABE de 45 000 euros.

A été créé un poste d'adjoint administratif en CDD.

Loi NOTRE, négociation en cours avec les différentes communautés de communes : analyse des taux des différentes communautés. En intégrant une communauté on doit appliquer les taux d'imposition de la communauté que l'on intègre. Il faut aussi prendre en compte les compétences de ces communautés de communes et les comparer. Les compétences s'accumulent entre les communautés. La représentation sur une communauté comme celle de Carbone nous donne un peu de représentation alors que nous serions noyés dans une communauté plus grande. Échange sur ce sujet, à partir du 1^{er} Janvier, la Communauté des Communes aura un an pour se décider sinon le préfet le fera.

Syndicat d'assainissement : réunion de la commission d'appel d'offre pour le poste de relevage de la vierge à LONGAGES, une pompe à changer, il faut renvoyer les effluves de LONGAGES vers Noé, enveloppe de 95 500 euros.

Réunion Midi Pyrénées Granulats, qui va aménager le passage à niveau 34 pour accéder à l'extraction coté LONGAGES. Suite à cet aménagement, il est prévu l'achat de panneaux 30 Km/h.

3. Étude des devis de la création du boudrome – 2015/045

- Deux devis de travaux publics SARL CHAMPAGNE TP : 5130 HT, Jean LEFEBVRE : 6818 HT pour les mêmes travaux

- Les rondins : entreprise CAZALE : 701,10 HT, DOSSION : 880 HT, CARBOISOL : 1068 HT ; pour les mêmes type de rondins

- Partie gravier : pour la chiffrer, il faut convertir les mètres carrés en tonnage, 300 tonnes de gravier, prix VICAT : 7,63 euros HT la tonne, Midi Pyrénées Granulat : 11,76 euros HT

Coût total avec CHAMPAGNE et CAZALE et Granulats VICAT et environ 200 euros de quincaillerie, le montant s'élève à 8322 euros HT approximativement

Délibération pour réalisation du boudrome avec entreprise CHAMPAGNE, CAZALE et VICAT

- Prennent part au vote 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

Le Maire est autorisé à signer les documents et à demander les subventions en lien avec ce projet.

4. Renégociation du prêt de l'espace d'animations – 2015/046

Jean-Denis BOULOUCH rappelle les caractéristiques du prêt que la commune a réalisé auprès de la Banque Populaire pour la construction de l'espace d'animation. Son montant était de 500 000 € avec un taux d'intérêt de 4,85% pour une durée de 25 ans, soit 100 échéances.

Actuellement, il reste 73 échéances à rembourser pour un montant de 417 732 €. L'échéance trimestrielle est de 8 656,13€ soit un montant annuel de 34 624,52 €.

Dans le cas d'un rachat, l'emprunteur doit payer une indemnité fixée à 4% du montant remboursé, ce qui correspond actuellement à 16 709 €.

Afin de renégocier ce prêt nous avons obtenu plusieurs propositions.

L'hypothèse d'un rachat impliquait la réalisation d'un prêt de 434 441 €.

Dans ce cas de figure, le Crédit Agricole a fait une proposition aux caractéristiques suivantes :

Montant du prêt : 434 441 €, durée : 18 ans, taux 2,55%, échéance trimestrielle : 7 543,12 € soit un montant annuel de 30 172,52 €.

La Banque Populaire a également répondu à notre demande de renégociation et a proposé les conditions suivantes :

Nouveau taux : 3%, nouvelle échéance trimestrielle : 7 438,96 €, durée de remboursement inchangée.

L'étude de ces propositions permet de constater :

- la proposition du Crédit Agricole procure un gain annuel de 4 452,00 €,

- la proposition de la Banque Populaire permet de réaliser un gain annuel de 4 868,68 €, soit un gain total de 87 636,24 € sur le coût total du prêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'accepter la proposition de renégociation du prêt n° 7034525 formulée par la Banque Populaire aux conditions suivantes :
Taux actuel : 4,85%, nouveau taux : 3%
Echéance actuelle hors assurance : 8656,13 €
Echéance après avenant hors assurance : 7438,96 €
Durée inchangée

5. Avancement de grade : personnel communal

Il s'agit d'un avancement de grade d'un agent administratif deuxième classe et d'agent technique deuxième classe.

Est proposé : 100 % sur l'agent administratif deuxième classe et 50% sur le grade pour un agent technique deuxième classe.

Délibération pour l'avancement de 100 % pour l'agent administratif :

- Prennent part au vote 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

Délibération pour l'avancement de 50 % pour l'agent technique deuxième classe

- Prennent part au vote 14
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

La délibération sera prise après avis du Comité Technique Paritaire.

6. Ajournement du dossier de demande de subvention auprès du CD 31 pour le remplacement de la chaudière de l'école

Le Maître d'œuvre n'ayant pas transmis un estimatif et quantitatif détaillé de l'opération, le dossier est ajourné et sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

7. Choix du scénario pour l'aménagement de l'école primaire – 2015/047

Monsieur le Maire indique que suite au contrôle sanitaire qui a eu lieu à la cantine, nous avons décidé d'étudier la possibilité de réaliser des travaux de mise aux normes et de création d'un nouveau réfectoire. Dans ce but, nous avons demandé au CAUE 31 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) de réaliser une étude préalable sur l'extension et la rénovation du groupe scolaire afin de pouvoir nous prononcer en cohérence par rapport à l'ensemble des bâtiments existants.

Préalablement à la désignation d'un maître d'œuvre dont le rôle sera de concevoir le projet de réalisation des travaux et d'en assurer le suivi, il incombe au Conseil Municipal d'adopter le programme de ces derniers et d'en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adopter :

- Le programme des travaux suivants : extension et réhabilitation du groupe scolaire,
- D'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour le financement de ce programme à la somme de 560 000 € TH dont 500 000 € HT dévolus aux seuls travaux,
- De demander une aide financière au Conseil Départemental sur ce programme de travaux.

8. Questions diverses

Le PLU est à revoir, il s'agit de réviser ou modifier le PLU. Il existe des procédures simplifiées. Il s'agira de prendre une délibération pour lancer la procédure de modification du PLU

Programme de travaux routiers pour l'année 2016.

- Travaux de réfection de la rue des écoles, rue des lavoirs, rue Saint Etienne et de la rue des Fontaines.

Monsieur le Maire a rendez-vous avec un éducateur du centre d'AURIBAIL : proposition de faire travailler des jeunes accompagnés d'un éducateur à raison de deux jours par semaine.

Inauguration de la bibliothèque de Noé samedi 19 septembre : Marie-Ange RIVIERE représentera la commune.

Mr Jean-Luc DORBES : lors du forum des associations, deux blocs d'ambiance se sont révélés défectueux. Des arbres seront abattus d'ici un mois. Le bois restera à terre environ quatre à cinq jours ; Ceux qui sont intéressés en parler avec Jean-Luc DORBES.

Mme Pascale BEZIAUD : personnel de l'école : suite à la démission d'une employée en CAE, Madame Viviane MIQUEL a été embauchée pour procéder à son remplacement.

Levée de séance 23h50

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

20 H 30

Membres présents : DANES Richard, DORBES Jean-Luc, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIERE Marie-Ange, ABADIE Christophe, CASTEL Alain, CALLEDE Maud, TRIPIER-MONDANCIN Odile, LECUSSAN Corinne, MIATTO Marc, BARTHEROTTE Carole

Secrétaire de séance : BARTHEROTTE Carole

Début de séance à 20 h 40

Membres excusés : GISTAIN André donne pouvoir à BEZIAUD Pascale ; LABOULAIS Jean-Pierre donne pouvoir à DANES Richard

20 h 45 : arrivée de Mme BEZIAUD Pascale

1/ APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Compte-rendu approuvé après modifications demandées.

2/ MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN STAGIAIRE – 2015/050

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du courrier de la cantinière occupant un poste d'adjoint technique deuxième classe, stagiaire, de 21 heures hebdomadaires. Elle demande une augmentation de son temps de travail.

Monsieur le Maire propose de lui allouer deux heures par semaine en plus, à compter du 1er septembre 2015, soit 23 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'augmenter le poste d'adjoint technique deuxième classe stagiaire de la cantinière de deux heures par semaine, son temps de travail sera désormais de 23 heures au lieu de 21 heures actuellement,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

3/ EXTENSION ET REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE : CHOIX DE LA MAITRISE D'ŒUVRE – 2015/048

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 septembre 2015 le programme de travaux pour l'extension et réhabilitation de l'école comprenant la réhabilitation de la cantine, l'extension du réfectoire, la création d'une salle pour l'ALAE, d'un dortoir pour la maternelle et sanitaires a été adopté avec une enveloppe financière prévisionnelle arrêtée à 560 000 € HT dont 500 000 € HT pour les travaux.

Afin de réaliser cette opération, il y a lieu à présent de désigner un maître d'œuvre chargé de concevoir le projet et d'en assurer le suivi.

Dans ce but, une consultation sous forme de marché à procédure adaptée a été lancée le 30/09/2015, et, onze dossiers ont été transmis dans les délais de la date limite de remise des offres fixée au 23/10/2015 à 12h.

Monsieur le Maire donne le compte rendu des réunions de la commission d'appel d'offre au cours desquelles les propositions des candidats ayant soumissionnés ont été examinées.

Après analyse et pondération des notes attribuées, Madame Marie-Christine FAURE domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) a obtenu la note de 98,55/100 qui la place en première position.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre l'avis de la commission d'appel d'offre et de retenir Madame Marie-Christine FAURE architecte domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) comme maître d'œuvre des travaux d'extension et réhabilitation de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir Madame Marie-Christine FAURE, architecte domiciliée 29 bis boulevard Deltour à TOULOUSE (31) pour la mission de maîtrise d'œuvre d'extension et réhabilitation de l'école pour un montant de 41 500 € HT soit un taux de rémunération de 8,3% du montant estimatif du programme de travaux,

- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et tous les documents relatifs à ce dossier,

Les crédits seront prélevés au chapitre 020 du Budget 2015.

4/ REFECTION DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE : CHOIX DES ENTREPRISES – 2015/049

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour choisir les entreprises qui seront chargées de la réalisation des travaux pour la chaufferie bois avec réseau de chaleur à l'école en remplacement de la chaudière fioul.

Le marché a été divisé en deux lots, à savoir :

- le lot n°1 : VRD/Gros œuvre/Charpente
- le lot n°2 : Chaufferie bois et réseau de chaleur

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 23 octobre 2015 pour l'ouverture des plis et le 6 novembre 2015 pour l'analyse des offres après réajustement des prestations et dialogue compétitif avec les entreprises ayant soumissionnées propose de retenir :

- pour le lot n°1 VRD/Gros œuvre/Charpente, l'entreprise SA BOUILLIN POQUET, moins-disante, pour un montant de 34 973,00 € HT,
- pour le lot n°2 Chaufferie bois et réseau de chaleur, l'entreprise MFC, mieux-disante, pour un montant de 44 666,00 € HT.

Le montant total des travaux pour cette opération est donc de 79 639,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le lot n°1 VRD/Gros œuvre/Charpente à l'entreprise SA BOUILLIN POQUET pour un montant de 34 973,00 € HT,

- d'attribuer le lot n°2 Chaufferie bois et réseau de chaleur à l'entreprise MFC pour un montant de 44 666,00 € HT,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental pour cette opération au titre des travaux de grosses réparations, d'aménagement et de rénovation sur un montant de dépense subventionnable plafonnée à 50 000 € HT,
- de prélever les crédits nécessaires à cette dépense sur le chapitre 023 du budget 2015.

5/ PROJETS A DEFINIR DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE 2016-2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental souhaite engager une nouvelle politique d'aide aux communes et structures intercommunales. Cette nouvelle politique contractuelle a pour objectif de répondre aux enjeux suivants :

- accompagner les dynamiques et complémentarités des territoires urbains, périurbains et ruraux, pour un développement équilibré,
- impulser l'aménagement durable des territoires et susciter l'innovation pour préserver la qualité de vie et les conditions d'accueil,
- instaurer une dynamique positive de partenariat et de concertation, dans un contexte de recomposition territoriale et de contraintes budgétaires.

Dans ce cadre, un contrat de territoire sera conclu à l'échelle de chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale avec l'ensemble des maires, formalisant ainsi un engagement moral des signataires pour une meilleure lisibilité des projets à soutenir sur 5 ans.

Pour élaborer ce contrat, le Conseil Départemental souhaite la transmission des projets d'investissement futur de la commune.

Monsieur Jean-Denis BOULOUCH propose d'inscrire les projets suivants :

- Décembre 2015 : Réalisation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur,
- Février 2016 : Aménagement de l'espace public situé à côté du terrain multisports,
- Fin 2^{ème} trimestre 2016 : Extension et réhabilitation du groupe scolaire,
- 2017/2018 : Création d'un nouveau cimetière,
- 2017/2018 : Rénovation énergétique de la salle du Conseil Municipal,
- 2018 : Extension du parking de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose de rajouter :

- 2018/2019 : Création d'un giratoire.

21 h 40 : arrivée de Mlle ANTONIOTTI Aurélie

6/ ANALYSE DES DEVIS POUR LE CHOIX DE L'IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL N°2

Madame Pascale BEZIAUD indique que l'an dernier le bulletin municipal a eu un coût de 798 Euros. Pour le futur bulletin 2016, elle présente deux devis pour l'impression de 300 bulletins :

- microsophia : 820 Euros H.T.
- reliefdoc : 698 Euros H.T.

Est retenu le devis de l'entreprise Reliefdoc.

7/ CONVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES EMPRISES ROUTIERES DEPARTEMENTALES : Création d'un raccordement sur un carrefour giratoire sur la RD 617 – 2015/051

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation prochaine d'un lotissement à usage d'activité commerciale qui doit s'implanter sur la commune.

Cette réalisation nécessite le raccordement de la future voie intérieure au giratoire situé sur la RD 617. Pour faire ces travaux, il convient de passer une convention avec le Conseil Départemental.

Il rappelle les termes de cette convention qui ont pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de création d'un raccordement sur l'emprise du carrefour giratoire existant au droit du projet sur la commune de Capens ainsi que les modalités d'entretien des ouvrages, équipements et aménagements réalisés.

Monsieur le Maire précise que les travaux seront entièrement financés par l'aménageur qui a évalué le montant de l'opération comme suit :

- Montant HT : 38 260.88 €
- Montant TVA : 7 652.18 €
- Montant TTC : 45 913.06 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental.

8/ LOI NOTRe : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Une réunion plus détaillée sera programmée lorsque nous aurons plus d'informations financières.

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Jean-Luc DORBES indique qu'en raison de sa vétusté, la bascule a été mise hors d'état de fonctionner comme nous l'avions décidé. Aussi, il pose la question s'il ne serait pas intéressant de transformer le bâtiment qui ne sert plus, en abri bus pour les personnes qui prennent la navette pour la gare.
- Madame Pascale BEZIAUD propose d'aménager une partie de l'espace vert qui se trouve dans le lotissement du Bousquet en jardin potager pour l'école. Cela permettrait de trouver une solution de remplacement au jardin actuel qui sera détruit avec la réalisation du nouveau réfectoire.
- Madame Pascale BEZIAUD décrit le concept du « livre oublié » qui s'apparente à une bibliothèque à accès libre où chacun peut déposer et disposer de livres. Elle propose que ce dispositif puisse être mis en place dans notre commune.

- Monsieur le Maire indique que comme déjà évoqué, il va falloir lancer la procédure de révision du PLU.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la révision du PLU et autorise le lancement de la procédure.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande d'un représentant de la FNACA, pour appeler le monument aux morts « Place du Souvenir » ou « Espace du Souvenir ».

22 h 55 : séance levée

Conseil municipal du 17 décembre 2015 à 20H30

Présents : DANES Richard, BOULOUCHE Jean-Denis, RIVIÈRE Marie-Ange, DORBES Jean-Luc, TRIPIER-MONDANCIN Odile, BEZIAUD Pascale, LECUSSAN Corinne, CALLEDE Maud, CASTEL Alain, GISTAIN André, ABADIE , BARTHEROTTE Carole, LABOULAIS Jean-Pierre

Absent : MIATTO Marc (pouvoir à BEZIAUD Pascale), ANTONIOTTI Aurélie (pouvoir BOULOUCHE Jean-Denis)

Secrétaire de séance : Odile TRIPIER MONDANCIN
Ouverture de la séance : 20h35

1. Approbation du dernier compte rendu

Mettre les numéros de page. Page 1 : dans le titre : Extension avec un s et non pas un T.
Penser à justifier à droite.

2. Dépenses d'investissements – 2015/052

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager et liquider les dépenses de fonctionnement à hauteur des crédits inscrits au budget 2015 et 25% des dépenses inscrites en investissement en attendant que le budget 2016 soit voté.

Délibération :

- Prennent part au vote 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15
-

3. Décision modificative : augmentation du budget 2015/053

Un prêt sans intérêt du conseil général a été mal imputé en 2013. Il faut donc modifier le budget en faisant une augmentation de 108 169.37 euros en section d'investissement.

Délibération :

- Prennent part au vote 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

4. Titularisation d'un adjoint des services technique de 2^e classe stagiaire

Madame Betty GISTAIN arrive à la fin de son stage. Elle sera titularisée sur le poste d'adjoint technique territorial 2^e classe à temps non complet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Délibération :

- Prennent part au vote 14
- Ne prend pas part au vote : 1 André GISTAIN
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 14

5. Modification des statuts du SDEHG – 2015/054

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du Comité du SDEHG en date du 26 novembre 2015 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération du 26 novembre 2015, a approuvé, à l'unanimité, la modification de ses statuts,

Considérant que la modification proposée permettrait notamment au SDEHG d'exercer de nouvelles compétences en matière de transition énergétique telles que la création d'infrastructures de charges pour les véhicules électriques,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Considérant que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur les compétences optionnelles qu'il souhaite transférer au SDEHG parmi celles-ci :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement et exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 26 novembre 2015 et figurant en annexe à la présente délibération et transfère au SDEHG les compétences optionnelles suivantes :

- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid (L2224-38 du CGCT),
- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables (L2224-37 du CGCT),
- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité (L2224-33 du CGCT).

6. Avis sur le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale – 2015/058

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par un courrier en date du 19 octobre 2015, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a notifié à la Commune le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), élaboré dans le cadre de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Ce projet de schéma tend à reconfigurer la coopération intercommunale dans le département de la Haute-Garonne, notamment par des projets de fusion d'EPCI tenant compte du relèvement du seuil minimal de population des EPCI de 5000 à 15000 habitants et des adaptations possibles (zone de montagne et densité de population inférieure à 31.02 habitants au km²).

Il vise également à rationaliser les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes fermés en réduisant le nombre (syndicats jugés inutiles, faisant double emploi, ayant un périmètre inférieur à ceux des EPCI actuels ou envisagés ou exerçant des compétences dont la loi a prévu le transfert aux EPCI entre 2016 et 2020).

La commune de CAPENS est concernée par ce projet de schéma car celui-ci propose la fusion de la Communauté de Communes Garonne Louge avec la Communauté de Communes du Volvestre.

Cette proposition suscite les observations suivantes :

- cette fusion renforcerait la cohérence spatiale et économique de la Communauté de Communes Garonne-Louge,
- ce rapprochement se ferait en cohérence puisque, les deux communautés de communes appartiennent au même SCOT et ont mis en place un régime fiscal identique.

Il permettrait à la Communauté de Communes du Volvestre de couvrir la totalité du bassin de vie de Carbonne.

Compte tenu des observations qui précèdent, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'émettre :

- un avis favorable à la proposition de fusion entre la Communauté de Communes Garonne-Louge et la Communauté de Communes du Volvestre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De valider les propositions faites par Monsieur le Maire,
- D'émettre un avis favorable à la proposition contenue dans le projet de SDCI tendant à fusionner la Communauté de Communes Garonne-Louge avec la Communauté de Communes du Volvestre,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toutes les démarches et signer tous documents nécessaires afin que ces avis soient pris en compte par les autorités compétentes.

7. Attribution d'une indemnité forfaitaire pour le personnel communal

Cette attribution sera finalisée et validée lors du prochain Conseil Municipal.

8. Projet de remise en état des gravières lieu-dit Biros

Suite à un avis de la chambre d'agriculture demandant la conservation de terres agricoles à cet effet, le plan a été modifié, avec 4 HA de terre agricole en plus.

Délibération

- Prennent part au vote 15
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Pour : 15

9. Indemnité de Conseil au nouveau trésorier communal – 2015/055

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame GIRAUDO Valérie.

10. Modification des statuts de la Communauté de Communes Garonne Louge – 2015/056

Le Conseil Municipal,

Vu l'extrait du registre des délibérations de la Communauté de Communes Garonne Louge concernant la modification de ses statuts comme suit :

- création et gestion de relais d'assistantes maternelles,
- Animation et coordination des activités périscolaires sur le territoire communautaire,
- retrait de la compétence "contractualisation dans le cadre d'un pays".

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Garonne Louge comme suit :

- * création et gestion de relais d'assistantes maternelles,
 - * animation et coordination des activités périscolaires sur le territoire communautaire,
 - * retrait de la compétence "contractualisation dans le cadre d'un pays"
- la commune de Capens n'a aucun emprunt, ni subvention, ni personnel à transférer à la Communauté de Communes pour ces compétences nouvelles ainsi que pour le retrait.

11. Villas de Cerdagne : reprise de la parcelle B 1112 - 2015/056

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier du Président de l'ASL les Villas de Cerdagne pour que la commune reprenne pour l'euro symbolique les espaces communs, voiries et espaces verts, de la parcelle cadastrée section B, numéro 1112. Il précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'ASL les Villas de Cerdagne.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le principe de l'intégration des espaces communs, voiries et espaces verts de la parcelle cadastrée section B numéro 1112 de l'ASL les Villas de Cerdagne dans le domaine public communal, autorise Monsieur le Maire à consulter les différents EPCI compétents en matière de voirie, d'eau, d'assainissement et d'électricité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces reprises.

12. Questions diverses :

Toutes les questions diverses ont été traitées

Levée de séance 22h15